

10 Faits divers & Justice

Incivisme/ Pour s'en être pris au drapeau et à un agent de l'Etat en fonction

Il est écroué et attend son procès

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

LA brigade de gendarmerie de Cocobeach, dans le département de la Noya, a interpellé, la veille de la célébration du 5ge anniversaire de l'Indépendance de notre pays, pierre Endamane Mba. Il est reproché à ce Gabonais, âgé d'une trentaine d'années, les faits Il d'atteinte à la sûreté nationale de l'État, rébellion, outrage à agent dans l'exercice de ses fonctions et ivresse publique et manifeste. Une source autorisée renseigne que le vendredi 16 août 2019, vers 7 heures, Pierre



Pierre Endamane Mba, ici à la brigade de gendarmerie de Cocobeach, avant son déferrement.



Photo : DR

Endamane Mba, sortant d'une soirée de mariage à laquelle il ne faisait pas partie des invités, a fait irruption dans la cour de la brigade de gendarmerie, située à proximité de la salle polyvalente de la mairie de Cocobeach, pour commettre des actes délictuels. Prenant tout son temps, l'intrus a descendu le drapeau national hissé sur le mât, puis l'a arraché de sa corde, avant de le déchirer et d'uriner dessus. Surpris par la présence de cet individu en train de malmener l'emblème national dans le périmètre de la brigade de gendarmerie, un agent a tenté de ramener ce dernier à l'ordre et lui faire comprendre les mobiles

de son acte. Mais, contre-toute attente, pierre Endamane Mba s'est jeté sur le gendarme et l'a roué aussitôt de coups de poing. Blessé dans son amour-propre, le militaire a riposté. Avec l'appui de ses collègues venus en renfort, il a réussi à maîtriser l'indélicat qui a été immédiatement placé en garde à vue dans la cellule de la brigade de gendarmerie. Présenté ensuite devant le procureur de Libreville, le suspect a été, après audition, placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville. En attendant que la juridiction compétente statue sur son cas au cours d'un procès.

Escroquerie

Deux feymen neutralisés par la police

AEE

Libreville/Gabon

DEUX feymen gabonais, Teddy Megne Obiang alias Zokora et Igor Kologo, viennent d'être interpellés par les agents de police de la direction de la Sûreté urbaine (DSU) pour des faits d'escroquerie. Les deux individus ont, en effet, été pris en flagrant délit d'extorsion d'une somme de 750 000 francs à un Togolais, à qui ils venaient de vendre un produit qu'ils ont fait passer pour de l'huile d'atanga, dont les vertus seraient, d'après eux, très prisées par les industries pharmaceutiques occiden-



Les deux suspects, Teddy Megne Obiang (g) et Igor Kologo.



Photo : Abel Eyeghe

tales. Dans sa déposition, la victime explique avoir été contactée au téléphone par un individu qui semblait bien la connaître et qui lui a proposé ce produit, dont un Européen était prêt à dépenser une fortune pour se le procurer. Convaincu qu'il était tombé sur un bon filon, le sujet togolais accepte volontiers de faire affaire avec cet "associé" qui lui promet monts et merveilles. Au lieu d'avantages considérables, il entre plutôt dans un engrenage qui va lui faire perdre beaucoup d'argent. S'étant finalement aperçu qu'il s'agit là d'une arnaque, il saisit

les fonctionnaires de police pour que justice lui soit rendue. L'enquête ouverte par la DSU permet de mettre hors d'état de nuire les deux feymen, au quartier Akebé, dans le 3e arrondissement de Libreville. Au cours de leurs investigations, les enquêteurs découvrent que Teddy Megne Obiang et Igor Kologo ont des antécédents judiciaires, puisqu'ils sont tous les deux des repris de justice. Présentés au parquet de Libreville, ils ont été, après audition, placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet, dans l'attente de leur procès.

Après avoir coupé la main de son antagoniste avec une machette à Owendo

Well Éloge Zewe dort désormais à Gros-Bouquet

SCOM

Libreville/Gabon

LES éléments du commissariat de police d'Owendo ont procédé, mercredi 14 août dernier, au déferrement de Well Éloge Zewe, le jeune homme de 20 ans qui avait sectionné, le mardi 30 juillet dernier, la main droite de son compatriote, à Alenakiri, dans la commune d'Owendo. Au terme de la confrontation des deux parties devant le juge d'instruction, l'auteur des faits a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Gros-Bouquet. Dans le cadre de cette même procédure, les Officiers de police judiciaire (OPJ) ont également arrêté le fameux Junior, qui serait



Le mis en cause et sa bande seraient les auteurs de plusieurs délits à Alenakiri et ses environs.

Photo : D.R

à l'origine de la dispute ayant débouché sur l'acte incriminé. Selon une source du commissariat d'Owendo, Well Éloge Zewe ne pouvait être promptement présenté au procureur de la

République près le tribunal de première instance de Libreville le lendemain des faits à lui imputés. À cause de ce que Arnold Essingone, la victime de 22 ans amputée de la main droite, a dû passer

plus de deux semaines au Centre hospitalier universitaire d'Owendo (Chuo) pour subir deux interventions chirurgicales, qui l'ont mis à l'abri d'une gangrène. "D'interrogatoire en in-

terrogatoire, à la faveur de l'enquête de voisinage rondement diligentée, les flics commis sur ce dossier ont accumulé des indices ayant permis d'arrêter le nommé Junior. Il s'agit du jeune homme qui s'était évanoui dans la nature avec le téléphone portable du mis en cause, quelques jours avant la violente dispute", confie une source autorisée du commissariat de police d'Owendo. Mieux, au cours de l'investigation, les limiers ont découvert que Junior

serait l'auteur de nombreux délits à Alenakiri et ses environs. À la lumière des faits, le trio qui a eu maille à partir avec Well Éloge Zewe, le mardi 30 juillet dernier, se trouve actuellement dans le collimateur de la justice. Au sortir de l'investigation qui suit toujours son cours, l'ancien fugitif devrait également être déféré devant les autorités judiciaires compétentes. Sans doute avec certains de ses lieutenants.

Erratum

L'ARTICLE paru dans le journal d'hier, en page Faits Divers et Justice, intitulé "Le gestionnaire du centre médical retrouvé calciné dans une plaine", comportait une erreur. En effet, le responsable financier de la structure hospitalière de Lebamba mort dans le brasier s'appelait Jean Hilaire Kombila Ditengou. Et non Koumba Ditengou, qui n'est autre que l'aîné de la victime. Toutes nos excuses à ce dernier et à la famille durement affectée.